



PRÉFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE



Amiens le 15 juin 2020,

Direction régionale
des affaires culturelles
Hauts-de-France
Site d'Amiens
Pôle Patrimoines et Architecture

Communauté de Communes Thelloise
BP 45
60530 Neuilly en Thelle Cedex

Nos réf : 19-60-2020-148-A1
Affaire suivie par Emilie Goval
Ingénieure d'études
tél : 03 22 97 33 30
courriel: emilie.govall@culture.gouv.fr

Objet : Belle Eglise (Oise) Rue de Fresnoy
Section cadastrale ZA 73 et 56 ;
PC 06006020T001 ; PC 06006020T002 ; IA 0600602000011

NOTIFICATION DE RAPPEL DE PRESCRIPTIONS DE DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

Madame, Monsieur,

En application du code du patrimoine, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté n°19-60-2020-148-A1 ci-joint portant rappel de prescription de diagnostic archéologique sur le terrain cité en objet.

Conformément à l'article 17 du décret susvisé, l'exécution des prescriptions archéologiques de diagnostic ainsi que l'exécution des éventuelles prescriptions archéologiques postérieures au diagnostic sont un préalable à la réalisation des travaux faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme ou d'aménagement en cours ou déjà délivrée, sur le terrain cité en objet : « Lorsque des prescriptions archéologiques ont été formulées ou que le préfet a fait connaître son intention d'en formuler, les autorités compétentes pour délivrer les autorisations mentionnées à l'article 4 les assortissent d'une mention précisant que l'exécution de ces prescriptions est un préalable à la réalisation des travaux ».

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de Région, et par délégation,
Pour le Directeur régional des affaires culturelles, et par subdélégation
Le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART

Jean-Luc Collart



Arrêté n° 19-60-2020-148-A1
Rappel de prescriptions archéologiques



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

**Le Préfet de la Région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le livre V du code du Patrimoine ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19-602020-148-A1 en date du 5 mars 2020 prescrivant un diagnostic archéologique sur le terrain sis à :

Belle Eglise (Oise)
Rue de Fresnoy
Section cadastrale ZA 73 et 56 ;

Travaux faisant l'objet d'une demande de permis d'aménager déposée le 31 janvier 2020 par

Pays de Thelle Aménagement
251 boulevard Pereire
75017 Paris

Demande reçue au service régional de l'archéologie le 10 février 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-60-2020-148-A2 attribuant la réalisation du diagnostic préventif à l'INRAP en date du 9 juin 2020 ;

Considérant que la demande d'autorisation environnementale (IA 0600602000011) a pour objet le même terrain que l'arrêté préfectoral susvisé

ARRETE

Article 1 : Les prescriptions émises dans l'arrêté n° 19-60-2020-148-A1 susvisé (copie en pièce jointe) s'appliquent à la demande d'autorisation environnementale), référencé au service régional de l'archéologie sous le numéro de dossier n° IA 0600602000011.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Pays de Thelle Aménagement, à la Préfecture de la Somme, et à l'INRAP.

Fait à Amiens, le 15 juin 2020.

Pour le Préfet de Région, et par délégation,
Pour le Directeur régional des affaires culturelles, et par subdélégation
Le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART

PAYS DE THELLE
PARC LOGISTIQUE
PARC D'ACTIVITE
PARC PAYSAGE

